19e ANNÉE. — NUMÉRO 11 FRIBOURG : GRAND'RUE, 13 DIMANCHE 13 JANVIER 1889

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes,
cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.
(Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

O. I. X. M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio
quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere
quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an . . .	12 Fr.	25 Fr.
Six mois . .	6 » 50	13 »
Trois mois . .	4 »	7 »

BULLETIN POLITIQUE

La liberté du Pape. — Le *Corriere della Sera* rapporte qu'un télégramme envoyé par le cardinal Rampolla, au nom du Saint-Père, au député Fazzari, fut consigné au bureau télégraphique du Borgo. L'**autographe** fut transmis directement à Crispi par l'employé du télégraphe, et Crispi s'empressa d'aller le porter au roi.

Telle est donc la liberté laissée au Chef de l'Eglise! Au mépris de la loi menteuse des garanties, les dépêches qu'il envoie sont interceptées. Et l'on voudrait que les catholiques du monde entier trouvassent cette situation satisfaisante!

Chronique des mariages princiers. — Ce n'est pas sans motifs que nous avons témoigné hier notre surprise à la nouvelle de l'union annoncée du czarewitch avec une princesse de la Maison de Hesse. Ce mariage est aujourd'hui démenti par un journal officieux de Darmstadt. Des termes du journal, il semble résulter que cette alliance aurait brouillé la Maison de Hesse avec le gouvernement impérial. Nous n'en sommes pas surpris, car bien que les mariages n'aient plus l'importance politique qui consolidait en d'autres temps la puissance de la Maison d'Autriche, il n'est pas douteux qu'à Berlin ont doit appréhender de voir les Maisons vassales de l'Empire contracter de nouveaux liens dans les pays ennemis de la triple alliance.

Le *Standard*, de Londres, était donc dans son rôle en exprimant hier toute sa joie du mariage du czarewitch avec une petite fille de la reine d'Angleterre. Cela ne sera pas sans doute, dit le journal anglais, du goût de tout le monde, mais le *Standard* ne veut pas jeter de l'huile sur certains feux et, tout en constatant que l'Angleterre est heureuse d'un événement qui pourrait amener de meilleures relations avec la Russie, il ne veut pas encourager les spéculations hâtives de gens qui croient que l'Autriche et l'Angleterre, froissées des procédés du gouvernement de Berlin, cherchent à St-Pétersbourg un allié plus aimable.

Le *Standard* repousse la pensée d'un pareil revirement. Il déclare qu'un égoïsme intelligent continuera à présider à la politique internationale de l'Angleterre, qui ne se laissera pas influencer par la colère ou le dépit, et que de tels sentiments ne prévaudront pas sur les intérêts anglais. Il espère que M. de Bismark suivra également une politique sage; si l'Allemagne cessait d'apprécier l'amitié de l'Angleterre, d'autres nations l'apprécieraient mieux.

Si le mariage de la princesse Alice de Hesse est démenti, par contre on en annonce un autre qui va fortifier les liens de la Maison impériale avec la dynastie évincée du Schleswig-Holstein. L'impératrice régnante appartenait, comme on sait, à cette maison. C'est maintenant sa sœur, la princesse Louise de Schleswig-Holstein qui épousera le prince Frédéric-Léopold, fils du prince Frédéric-Charles et cousin de l'empereur Guillaume II. Singulière destinée de la famille Holstein qui, après avoir été détrônée par les armes coalisées de la Prusse et de l'Autriche, est assise aujourd'hui sur le trône le plus élevé du continent, et alliée aux petits-fils du conquérant de 1864.

L'ARTICLE 27
et la politique fédérale

III

Le *Journal de Genève* a consacré à son tour un article à la décision du Conseil national sur le recours de la paroisse de Lichtensteig et à l'émotion produite par cette décision au sein du groupe de la droite et dans la presse catholique. Il n'admet pas, avec certains journaux radicaux, que l'agitation des catholiques ne soit qu'une explosion momentanée de mauvaise humeur ou une tentative d'intimidation; mais il trouve que les catholiques « exagèrent intentionnellement l'expression du mécontentement que leur cause un *incident médiocrement important en lui-même.* »

Nous regrettons de trouver dans un journal sérieux un jugement aussi superficiel. L'incident dont il s'agit a pour résultat de trancher toute la question de l'enseignement religieux dans les écoles, c'est-à-dire d'enlever à l'école tout caractère chrétien, de la séculariser en un mot ou de la laïciser. Déjà, à la suite de la décision du Conseil national, nous avons vu les sécularisateurs s'armer de la loupe et chercher partout des écoles à tendances religieuses. On en a signalé jusque dans le canton d'Argovie! La campagne se poursuivrait donc, et l'antécédent posé nous dit à quels résultats elle ne saurait manquer d'aboutir.

Le *Journal de Genève* fait ressortir que la décision du Conseil national n'a fait que confirmer celle du conseil d'Etat et du Grand Conseil de Saint-Gall, ce qui serait un hommage rendu à l'autonomie cantonale; mais le jour où l'on signalera l'existence d'écoles chrétiennes, établies et soutenues par les gouvernements des cantons catholiques, est-il bien sûr que le Conseil national continuera à se montrer aussi cantonaliste que dans l'affaire de Lichtensteig?

La décision du Conseil national tranche donc au préjudice de l'école chrétienne l'interprétation de l'art. 27 de la Constitution fédérale. Le *Journal de Genève* reconnaît que cet article manque de clarté et peut être interprété dans des sens très divers. Pour ce motif même, nous avons le devoir de surveiller de près l'interprétation qui en est donnée par la voie des décisions sur des recours, afin de ne pas laisser s'introduire une jurisprudence préjudiciable à nos droits les plus sacrés. Ce que les Chambres fédérales n'osèrent pas mettre en 1874 dans l'article 27, ce que le peuple repoussa en 1882, nous le laisserions introduire dans le droit public suisse par simple voie d'interprétation? Non, jamais!

Le *Journal de Genève* se méprend donc sur les motifs de l'attitude des catholiques. Là où il ne veut voir que l'expression de la mauvaise humeur, il y a l'appréhension sérieuse d'un Kulturkampf scolaire. Placé aux frontières de la France, le *Journal* ne devrait pourtant pas ignorer le mécontentement provoqué dans ce pays par l'application de la « loi de malheur ». Nous pouvons consentir à bien des sacrifices; mais ce que nous ne pouvons pas, c'est de sacrifier l'âme de nos enfants. Au XVIe siècle, le protestantisme naquit de la doctrine du salut par la foi seule et sans les œuvres. Aujourd'hui, cette doctrine est bien oubliée dans le monde de la Réforme, et l'on y admettrait bien plutôt le salut par les œuvres seules et en faisant abstraction des croyances.

La doctrine catholique est entre ces deux extrêmes. Elle n'a pas cessé de faire de la foi et des œuvres les conditions du salut, mais en donnant à la foi le premier rang, en faisant de la foi le fondement nécessaire de toute œuvre ayant un mérite surnaturel. C'est ainsi que le rédacteur du *Credente cattolico* a pu écrire la maxime qu'on lui a tant reprochée : que le libéralisme, c'est-à-dire la corruption de la vérité révélée, était un péché plus grand que les fautes les plus graves, telles que le vol, l'adultère et l'assassinat.

Sans insister sur cet ordre de considérations, nous n'avons voulu que montrer en passant au *Journal de Genève* le prix que nous attachons à l'intégrité de la doctrine chrétienne, ce qui implique l'horreur la plus profonde pour l'école sans religion, laquelle fausse, quoi qu'on fasse, les idées religieuses de la jeunesse. L'école neutre est une duperie ou une hypocrisie; dans tous les cas, c'est une mystification.

La combattre aujourd'hui, comme nous la combattîmes en 1874 par le rejet du texte équivoque de l'art. 27; comme nous la combattîmes en 1882, en repoussant le projet de M. Schenk, ce n'est donc pas « prendre la massue d'Hercule pour écraser un moucheron ». Il n'y a nulle « disproportion entre la cause et l'effet », puisque la cause est la plus sacrée qui puisse exister aux yeux des catholiques : la conservation de la foi, le salut éternel des âmes.

L'*Allgemeine-Schweizer-Zeitung* a proposé de déférer le conflit au peuple suisse. On lui demanderait l'interprétation de l'art. 27, dans le sens de savoir s'il admet ou s'il repousse l'école chrétienne. Cette consultation ne paraît pas du goût du *Journal de Genève*. Il préférerait que les catholiques prennent l'initiative d'une « solution libérale et conforme à l'esprit de nos institutions ». C'est fort bien; mais si les Chambres fédérales repoussent, comme il faut s'y attendre, la proposition des catholiques, de même que le Conseil national vient de repousser le recours de la paroisse de Lichtensteig? Que devrons-nous faire dans cette éventualité? Que devrions-nous faire encore si, comme le craint avec raison la *Gazette de Lausanne*, la majorité des Chambres, obligée de faire une concession, s'arrangeait pour la rendre vaine en introduisant dans l'article d'autres dispositions qui le feraient rejeter?

Il n'y a pas d'illusion possible. Le Conseil national a prouvé, par tout l'ensemble de la discussion et par son vote froid mais résolu, qu'il repousse en principe l'école chrétienne, et que, s'il atermoie, c'est seulement par des motifs d'opportunité. Avons-nous quelque chance de faire revenir la majorité d'un parti pris aussi fortement arrêté? Qui oserait le croire? Dès lors, le seul moyen que nous ayons d'échapper à un Kulturkampf scolaire, c'est de déférer la cause à une autre juridiction. Telle est l'explication et la justification de l'attitude adoptée par la droite catholique et par ses organes dans la presse.

Voici les propositions que, d'après le *Journal de Genève*, devraient faire les catholiques :

L'article scolaire se bornerait à poser trois principes : l'*obligation* pour les parents de faire donner à leurs enfants ce minimum d'instruction sans laquelle il n'y a pas de véritable citoyen; l'obligation pour le canton de faire en sorte que chacun puisse recevoir *gratuitement* cette instruction que la loi lui impose; enfin le droit pour les adhérents, non seulement de toutes les confessions, mais encore de toutes les opinions philosophiques ou religieuses, de recevoir l'enseignement obligatoire *sans être froissés dans leurs convictions*. Il devrait, en outre, pensons-nous, assurer au père de famille la liberté de faire instruire leurs enfants à domicile ou dans des institutions privées.

L'application de ces principes serait entièrement réservée aux cantons, qui resteraient libres de se conformer à la Constitution, soit en édictant la laïcité de l'école publique, soit en créant des écoles séparées, en subventionnant des écoles privées ou en instituant des cours *spéciaux, soit par tout autre moyen*, de façon qu'aucun enfant, quelles que soient les idées religieuses de ses parents, ne soit privé de l'instruction primaire. Cette liberté ne serait limitée que par le droit des citoyens de recourir auprès de l'autorité fédérale — de préférence à l'autorité judiciaire — lorsque les garanties constitutionnelles seraient violées.

Sans être parfait, cet état de choses serait certes préférable à l'art. 27; mais le *Journal de Genève* espère-t-il faire adopter de telles dispositions par la majorité qui n'a pas même voulu de l'amendement, pourtant bien anodin, de M.

DERNIERES DÉPÊCHES

Paris, 12 janvier.

Un manifeste de Boulanger répondant à l'affiche : *pas de Sedan!* dit que c'est un appel à la lâcheté de la France. Il n'y a plus de Sedan à redouter. La France veut résolument la paix, mais elle est assez forte pour se défendre contre les provocations et subir les assauts dont elle serait menacée.

Le général termine en disant : « C'est afin d'éviter un nouveau Sedan que nous voulons consacrer à la défense et à la prospérité du pays les trésors que le régime actuel est en train de dilapider.

Londres, 12 janvier.

Un article du *Times* constate que les Allemands sont responsables de la révolution d'Uganda par leurs procédés irritants vis-à-vis des populations d'Afrique.

Washington, 12 janvier.

Le Comité des affaires étrangères au Sénat a entendu M. Lewel, consul américain à Samoa, lequel a constaté que l'oppression allemande était la cause de la discorde des indigènes.

Il a fait ressortir l'importance de maintenir la neutralité de l'archipel de Samoa.

New-York, 12 janvier.

Dix-huit cadavres et 106 blessés ont été retirés des décombres de la filature détruite par le cyclone.

Lucerne, 12 janvier.

La Société des Trois-Tilleuls de cette ville offre gratis, pour le Musée national, 4 poses de terrain situées aux Trois-Tilleuls, d'une valeur de 240,000 francs.

La Confédération pourrait être mise en possession dans six mois.

Berne, 12 janvier.

Le département des affaires étrangères a envoyé une circulaire aux cantons les invitant à faire connaître aux autorités communales la nouvelle organisation du bureau d'émigration.

Ce bureau donnera aux émigrants tous les renseignements voulus, gratuitement. (Dépêche arrivée trop tard hier pour une partie de notre expédition.)

DERNIÈRES NOUVELLES

Fribourg, 12 janvier, midi.

Les nouvelles de la santé de **Sa Grandeur Mgr Marilley** sont malheureusement de plus en plus inquiétantes. La faiblesse augmente d'heure en heure. Un de ses médecins a exprimé la crainte que Sa Grandeur ne passe pas la journée. Cependant nous voulons espérer que le fort tempérament du vénéré malade résistera encore à cette épreuve. Tous les catholiques font des vœux pour la conservation de cette existence, que Dieu a prolongée avec une si visible prédilection.

Rappelons, à ce propos, les recommandations si touchantes que S. G. Mgr Mermillod a adressées aux fidèles du diocèse dans sa récente Lettre pastorale :

Nous avons à cœur de vous communiquer les préoccupations de notre piété filiale. Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Myre a subi un fléchissement dans sa santé; nous nous sommes empressé de solliciter la bénédiction et les prières de Sa Sainteté Léon XIII; nous avons multiplié nos supplications pour ce vénérable Pontife qui couronne ses nobles luttes en faveur de la liberté de l'Eglise et ses œuvres de zèle par une vie de recueillement, d'oraison et de pieuse résignation.

Notre respectueuse tendresse nous fait un devoir de réclamer les prières de nos prêtres et de nos fidèles : tous s'empresseront de répondre à cet appel de notre cœur, surtout le jour de saint Etienne son patron, dont il mérite si bien l'éloge : *Plenus gratia et fortitudine*. Que le Cœur de Jésus le conserve longtemps encore à l'unanime vénération du diocèse reconnaissant.

Une heure. — L'état de S. G. Mgr Marilley empire. Les forces décroissent visiblement.

Petite poste

M. P. v. c. à L. — Reçu 12 fr. pour votre abonnement à la *Liberté* pour 1889. Merci.

Curty, et qui a si énergiquement repoussé l'amendement de M. de Steiger?

CONFÉDÉRATION

Remaniement des circonscriptions. — Une dépêche de Berne nous a signalé hier, en substance, les mesures prévues par le département fédéral de l'Intérieur pour la revision des arrondissements fédéraux. Nous sommes en mesure aujourd'hui de donner le texte du bulletin des décisions du conseil fédéral sur cet important objet :

Le recensement fédéral de la population a été avancé de deux ans, afin de permettre, entr'autres, de reviser la répartition des arrondissements électoraux fédéraux pour le renouvellement intégral du conseil national en 1890. Ce recensement est maintenant un fait accompli. Le département fédéral de l'Intérieur a l'intention de s'occuper sans retard des travaux de revision et de les activer, si possible, de telle façon que l'assemblée fédérale puisse être, dans la session ordinaire d'été de cette année, en possession du nouveau projet de loi.

Le département se propose, en première ligne, de faire discuter par une commission spéciale les questions qui doivent être résolues avant la fixation des arrondissements électoraux et qui peuvent l'être sans qu'on soit en possession des résultats définitifs du recensement.

Pour cette commission, le département de l'Intérieur a proposé les personnes suivantes : MM. les conseillers nationaux Brunner, Burkhardt, Isler, *Keel*, Meister, Ruffy, Hæberlin, *Théraulaz* et M. le conseiller aux Etats Gavard. (Deux conservateurs sur neuf membres, ce n'est pas exorbitant !)

Sur la base des délibérations de cette commission, le département formulera ensuite ses propositions au sujet des points principaux, notamment de l'étendue maximum de chaque arrondissement.

Une fois qu'une décision aura été prise là-dessus par le Conseil fédéral et que l'assemblée fédérale aura constaté officiellement, dans la prochaine session extraordinaire de mars, la population domiciliée dans chaque canton (population qui doit servir de base à l'élection du conseil national et d'où l'on déduira le chiffre des députés à attribuer à chaque canton), on inviterait immédiatement les gouvernements cantonaux à faire des propositions pour la formation des arrondissements électoraux dans les limites de leur territoire, d'après l'étendue maximum d'un arrondissement, telle qu'elle aura été admise par le conseil fédéral.

Ces propositions seraient ensuite soumises à l'examen et au préavis de la commission ci-dessus, siégeant sous la présidence du chef du département, qui pourrait alors, vers la seconde moitié de mai, présenter au Conseil fédéral un projet de loi sur la matière.

Le Conseil fédéral a approuvé ce programme.

Nous allons donc voir, sous peu, la fin de l'odieuse géométrie électorale en vigueur depuis 1848 et agrémentée de toutes les lignes courbes qu'on y a ajoutées depuis 1874.

Ce qui donne à la nouvelle répartition projetée un intérêt tout particulier, c'est que, pour la première fois depuis 1848, le peuple sera appelé à l'approuver ou à la rejeter. Le projet fixant les limites des futurs arrondissements ne pourra, en effet, échapper au referendum. Cette perspective nous est une garantie que la nouvelle répartition sera plus équitable. Le peuple ne ratifierait pas un escamotage de la vraie volonté nationale.

La Confédération et le téléphone. — Le nouveau projet fédéral élevant les taxes téléphoniques suscite d'énergiques réclamations en Suisse. Voici ce qu'en dit le *Nouvelliste* :

Qui a inventé le téléphone? Est-ce un des membres du Conseil fédéral, M. Deucher, M. Schenk ou M. Droz ou peut-être M. Welti? Est-ce un des membres des Chambres ou un employé supérieur de la Confédération, du bureau international de la propriété industrielle? Non. De quel droit la Confédération veut-elle mettre l'embargo sur une invention destinée à l'humanité, à la société, pour battre monnaie et grossir les recettes du fisc ! C'est une tendance que nous avons subie, elle nous vient des pays voisins ; chaque fois que l'occasion s'en présente, on voit sortir le fisc de sa boîte à ressort, montrer sa patte tendue pour palper l'énorme part qu'il s'attribue. Les inventions, ces bienfaits presque anonymes que nous devons aux penseurs, aux infatigables chercheurs, doivent-elles constamment tomber *dans le domaine du fisc?* Nous ne le *pensons* pas, la poste, le télégraphe, le téléphone sont des institutions qui doivent contribuer à la prospérité générale, sans laquelle le fameux fisc périrait de consomption ; elles ne doivent pas être des institutions destinées à battre monnaie sur le dos du public. De quel droit le département des postes vient-il imposer au public des taxes majorées destinées à entraver le développement naturel du service téléphonique.

Dans toute la Suisse orientale, on proteste haut et ferme contre le projet du département des postes; il importe d'appuyer énergiquement *ces protestations afin de ramener* les administrateurs fédéraux à la vérité de la doctrine administrative. A Berne même il y a eu une réunion d'intéressés ; on y a décidé d'appuyer les réclamants de la Suisse orientale, en vue d'obtenir la réduction des taxes.

Exportation suisse. — L'exportation aux Etats-Unis du district consulaire de Genève (Genève, Vaud, Valais) pendant le quatrième trimestre de 1888 s'est élevé à 1,280,208 francs, soit une diminution de 149,370 fr. sur le trimestre précédent, et de 310,501 fr. sur le trimestre correspondant de 1887.

Les exportations se décomposent comme suit : couleurs d'aniline 5982 (20,359 dans le 3e trimestre); cuirs 126,692 fr. (50,366); produits lactés 41,981 fr. (133,754); boîtes à musique 367,352 fr. (436,268); horlogerie, 678,565 fr. (718,427) ; divers 59,526 fr. (60,404).

Les exportations déclarées au consulat même de Genève se sont élevées au chiffre de 614,800 fr. (agence de Vevey 665,408 fr.), soit une diminution de 83,952 fr. sur le trimestre précédent et de 174,021 fr. sur le trimestre correspondant de 1887. Elles se décomposent comme suit : couleurs d'aniline 5982 fr.; boîtes à musique 56,899 fr. (76,570 trimestre précédent, 75,775 en 1887); horlogerie 523,733 fr. (583,137 trimestre précédent, 669,283 en 1887); divers 28,186 fr. (18,686 trimestre précédent, 39,806 en 1887).

A l'agence consulaire de Vevey, si les cuirs et l'horlogerie accusent une augmentation sur le trimestre précédent, tous les autres produits sont en diminution.

Les exportations du district consulaire de Genève pendant l'année 1888 se sont élevées à 4,747,138 fr., soit une augmentation de 33,718 sur celles de 1887.

Subsides aux universités. — Voici le chiffre des demandes faites à la Confédération par les cantons universitaires :

Berne 100,000 fr., Zurich 95,000 fr., Genève 70,000 fr., Lausanne 66,700 fr., Bâle 60,500 fr., Neuchâtel 17,000 fr. Total 409,200 francs.

On ne connaît pas le chiffre de la subvention demandée par Fribourg.

Nominations. — Le Conseil fédéral a nommé :

Secrétaire du vétérinaire en chef de l'armée : M. François von Lerber, de Berne.

Commis de poste à Wyl : M. Ernest Hilpertshauser, de Wattwyl (Saint-Gall), actuellement commis de poste à Saint-Gall.

Contrôleur du IVe arrondissement postal, à Neuchâtel : M. Louis Junod, de Lignières (Neuchâtel), actuellement chef de bureau postal à Neuchâtel.

NOUVELLES DES CANTONS

Election de l'Emmenthal. — La candidature conservatrice pour le siège laissé vacant au Conseil national par la mort de M. Riem, sera arrêtée définitivement dimanche prochain.

Les conservateurs ont une réunion dans ce but à la Kreuzstrasse, près de la station de Konolfingen.

Les radicaux, de leur côté, se réuniront à Zollbrück.

Ainsi que nous l'a annoncé hier une dépêche de Berne, le parti conservateur songe à présenter sur le colonel d'Erlach, personnalité très populaire, qui a toutes chances de l'emporter.

Elections à Zurich. — Une double élection a lieu demain dans le canton de Zurich, pour remplacer M. Hauser au gouvernement cantonal et au Conseil des Etats.

Les libéraux de la *Nouvelle Gazette de Zurich* présentent comme candidat au Conseil des Etats M. le conseiller d'Etat Nägeli. L'organe manchestérien vante le talent oratoire et les connaissances administratives de ce candidat.

Les démocrates portent M. l'avocat Pfenniger, ancien conseiller d'Etat et ancien conseiller national.

Pour le siège de conseiller d'Etat, les libéraux présentent M. Pfenniger, conseiller de district à Hinweil, que la *Nouvelle Gazette de Zurich* défend ardemment du reproche d'être un réactionnaire. Ce candidat est, en effet, soupçonné d'appartenir à l'Eidgenönischer-Verein.

Les démocrates, par contre, recommandent M. le major Wipf.

Régional des Brenets. — La Société du chemin de fer régional des Brenets est définitivement constituée, et la Compagnie se prépare à commencer les travaux. La place d'ingénieur-directeur technique est mise au concours, pour entrer en fonctions le 1er mars prochain. Un appel pour le versement du cinquième du montant des actions va être fait, et une assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le 21 janvier.

Collection scientifique. — M. L. Borel, fils de M. Borel, concierge du Collège latin, vient de faire don au Musée zoologique de Neuchâtel d'une très belle collection d'œufs d'oiseaux qu'il a recueillis lui-même dans la province de Santa-Fé (République-Argentine).

Subventions aux Grisons. — Des subventions fédérales sont accordées au canton des Grisons pour travaux d'endiguement à exécuter, savoir :

a) Pour l'achèvement des travaux de correction du Rhin le long de toute la rive de la commune de Haldenstein, 1/3 des frais (devis 146,750 francs) ;

b) Pour les travaux de correction du Rhin sur le territoire de la commune d'Untervatz, 1/3 des frais (devis 148,800 fr.) ;

c) Pour l'achèvement des travaux d'endiguement au Val Parghera, 40 0/0 des frais (devis 40,000 francs).

Le typhus à Berne. — Le typhus fait parler de lui à Berne. Les nombreux médecins de la ville fédérale ont tous quelques cas de typhus à soigner. On constate que les quartiers qui n'ont pas l'eau de la ville dite « Gaselwasser » ont des malades et, bien mieux, les quartiers inondés fin septembre sont justement ceux qui ont eu les premiers et les plus nombreux cas. On a calculé le temps d'infiltration des eaux boueuses et sales, la période d'incubation du mal, son développement, et on est arrivé à constater qu'en janvier 1889 se manifestent les conséquences de l'inondation d'automne.

Parmi les malades, il y a M. Brustlein, l'excellent traducteur du Conseil des Etats et collaborateur des législateurs de la loi sur la poursuite pour dettes et faillite, un des meilleurs traducteurs dans les deux langues que le Palais ait jamais eu.

Nous avons visité le malade, raconte le correspondant bernois du *Nouvelliste*, sa fièvre est très forte, mais la période critique est franchie.

Un incident à Neuchâtel. — De vives récriminations se font entendre en pays neuchâtelois contre une récente nomination faite par le conseil d'Etat, qui a appelé un Italien radical, M. Umiltà, à la chaire d'économie politique de l'Académie. Un correspondant de la *Suisse libérale* prétend que le dit professeur a été nommé sans qu'on eût consulté ni le conseil académique, ni la commission d'enseignement supérieur, dite *consultative*. M. Clerc lui-même, directeur de l'Instruction publique, n'aurait pas été très sympathique à cette nomination.

M. Umiltà avait en sa faveur, paraît-il, sa qualité de franc-maçon et de correspondant de plusieurs journaux révolutionnaires en Italie. Il a collaboré aussi au *Confédéré* de Fribourg.

Antiquité lacustre. — Dernièrement un jeune antiquaire habitant Grandson, opérant actuellement des fouilles dans la station lacustre de l'époque du bronze à Corcelettes, a mis au jour une pièce unique en son genre : une épingle dont la tige est en bronze mesurant 0,15 m. de longueur et le pommeau de la grosseur d'une noix, en ambre le plus pur.

Cette intéressante trouvaille fait toujours plus apprécier aux amateurs d'antiquités le goût et l'aptitude pour l'ornementation qu'avaient les protohelvètes.

Nécrologie. — Le cercle de Vuarrens, dans le district d'Echallens, vient de perdre un de ses députés au Grand Conseil, M. Héli Gonet, décédé jeudi après une courte maladie.

— Nous apprenons encore la mort d'une notabilité vaudoise.

M. Jules Marguerat, rédacteur en chef du *Nouvelliste*, est décédé hier matin à onze heures, des suites d'une opération qu'on a dû lui faire à la gorge. Il était âgé de 55 ans.

Il avait été jadis collaborateur de la *Gazette de Lausanne*, mais contrairement aux tendances de ce dernier journal, il était absolument hostile à la centralisation fédérale.

CORRESPONDANCE DE LUCERNE

Lucerne, 11 janvier.

Le conflit de Mariahilf a pris donc une nouvelle tournure. Le gouvernement re-

---

29 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

UN DRAME

AU FOND DE L'OCÉAN

En vain un homme de justice se montra sur la plate-forme et voulut donner des explications. Impossible. Sa voix fut immédiatement couverte. La foule devenait une menace. Cinquante mille têtes qui, à la même minute, à la même seconde, n'ont qu'une pensée, qu'une volonté prête aux mêmes actes, aux mêmes excès ! Quelle puissance ! C'est la tempête qui se déchaîne, c'est la mer qui brise les digues. Les gardes se voyaient impuissants à retenir l'exaltation bouillonnant du plus en plus.

— A mort, le condamné ! à mort ! à mort !

De nouveau apparut l'exécuteur. Il fut hué comme un comédien qui n'a pas su son rôle. Quelques hommes lui montrèrent le poing en l'injuriant.

Dix minutes, un quart d'heure se passent. Rien. Le condamné ne revient pas. Le peuple supposait, en effet, qu'on avait reconduit le prisonnier à la geôle pour obtenir de lui quelques révélations. On s'attendait donc à le voir revenir.

Le temps s'écoule, rien. Comme l'échafaud paraît abandonné, déserté, quelques jeunes gens se hasardent à l'escalader, voulant voir de près la machine de mort, peut être avant de l'expérimenter eux-mêmes ! L'échafaud fascine la populace, comme l'œil du serpent attire. Des gamins, — il en est partout, — se mirent à jouer avec la corde ; — l'un deux fit mine de se l'enrouler autour du cou et tira démesurément la langue. Cette pantomime plut. Le public riait. Le rire côtoie l'agonie. Un ouvrier aux épaules d'athlète, à l'œil morne, à la tête bestiale, laissa tomber sa large main sur un pauvre chien, fourvoyé on ne sait comment au milieu de cette tourbe, puis l'enlevant par la peau du cou jusqu'à la hauteur de la plate-forme :

— Tiens, dit-il, John, pends-moi cette bête-là !

Les enfants sont aussi cruels que les hommes sont impitoyables. Trois des bandits sautèrent sur l'animal, qui poussait des hurlements de détresse ; en un clin-d'œil, la corde lui fut passée autour du cou ! On fit jouer la manivelle, le chien fut lancé dans l'espace en se tordant sur lui-même dans les contractions suprêmes de la souffrance.

Un éclat de rire accueillit cette heureuse idée.

— Hourrah ! hourrah ! Bravo ! bravo !

La populace voulait une agonie. Elle en avait une, moins curieuse, il est vrai, que celle qu'elle était endroit d'attendre.

Elle contempla d'un air stupide le corps qui, après trois ou quatre soubresauts, se raidit, — et lorsqu'on fut bien convaincu que l'animal était mort, la foule commença à s'ébranler. Le flot s'éclaircit, s'écoula peu à peu.

Les derniers qui partirent lancèrent en signe d'adieu, comme sur une cible, quelques pierres au chien dont le cadavre rigide se balança régulièrement à la manière d'une pendule.

XV

ÉTRANGE RECONNAISSANCE — RÉCIT D'UN NOYÉ

Que s'était-il passé ? Qu'est-ce qui avait subitement entravé la justice, d'ordinaire si expéditive dans l'exécution de ses arrêts ? Ce ne pouvait être qu'un incident de la plus haute importance.

Norton, reconduit à la geôle, entra dans une des salles basses voisines du cabinet directorial. Tout à coup on le mit en présence d'un jeune homme blond, au regard sympathique, à la physionomie expressive, bien qu'empreinte de souffrances.

Cette apparition sembla le confondre. Il se passa les mains sur les yeux et sur le front, comme un homme qui sort d'un rêve.

— Suis-je donc mort ! fit-il.

— Non, non ! cher Norton, mais c'est moi qui suis encore parmi les vivants, s'écria le jeune homme.

— Oh ! mon ami, cher de Sartène, que je suis heureux de vous revoir avant de mourir, dit Norton en se jetant dans les bras du jeune ingénieur.

— Mais vous ne mourrez pas ! j'accours pour vous sauver !

— Voyons ! je rêve, fit alors Norton, à qui les insomnies des nuits précédentes et les émotions du moment ôtaient de la lucidité ; je m'abuse ; vous ne pouvez être M. de Sartène. Il est mort au fond de l'Océan ! Il y a quelque erreur ! La mer ne rend pas vivants ceux qu'elle engloutit. Vous ne pouvez être de Sartène !

— Mais, par le ciel, je le suis, je le jure !

— Non, ne me trompez pas, c'est impossible !

— Impossible ! J'ai été sauvé miraculeusement ; emporté par un courant avec une rapidité vertigineuse, jeté sur les côtes d'Amérique, repêché plus mort que vif, et me voilà remerciant Dieu, ne demandant qu'à vivre, qu'à aimer ceux qui m'aiment, et qu'à empêcher mon pays de commettre un crime en faisant mourir un innocent, le meilleur de mes camarades !

Cette fois, Norton ne douta plus. Il avait reconnu la voix, les gestes, l'explosion généreuse de son ami. Il l'enlaça de nouveau cordialement dans ses bras, et, sans se soucier de suivre rigoureusement les usages virils, il l'embrassa comme un frère en pleurant de bonheur.

(A suivre.) R. Cortambert.

use de livrer l'église, en s'appuyant sur le droit de haute surveillance sur les biens ecclésiastiques, droit que lui confère la constitution pour sauvegarder la destination de ces biens conformément aux intentions des fondateurs.

Le conseil municipal était précisément en séance jeudi soir, pour délibérer sur la demande des vieux-catholiques, lorsque l'huissier du conseil d'Etat est venu lui transmettre l'arrêté gouvernemental interdisant de livrer l'église Mariahilf. On peut se représenter la stupéfaction de MM. Hofstetter, Sidler, syndic de la ville, et du négociant Romain Scherer, qui ont le renom de vivre sur un pied de particulière intimité avec les vieux-catholiques !

Il ne leur restait plus autre chose à faire que de se soumettre à la décision de l'autorité supérieure et à la transmettre aux vieux-catholiques. Puis le conseil se sépara d'assez mauvaise humeur. Quelques membres de ce corps toutefois, peu favorables à la comédie vieille-catholique, riaient dans leur barbe.

Que va-t-il maintenant se passer ? On ne peut appele de l'arrêté du conseil d'Etat qu'au Grand Conseil. Mais là ne fleurissent point de roses pour les vieux-catholiques. Un recours mettrait l'opposition libérale elle-même dans le plus grand embarras. Les députés radicaux des cercles de Weggis, Vitznau, Emmen, Littau, Münster, Zell, Kriens, Malters, Escholzmatt, Grosswangen, Trienger, soit des districts de la campagne en général (excepté Reiden et Willisau-Ville), seraient jetés par ce fait dans la plus terrible perplexité.

Ils répugneraient à prendre fait et cause pour les vieux-catholiques, attendu qu'ils courraient ainsi le danger de perdre leur siège presque sûrement.

S'abstenir de la votation ou s'absenter de la séance, ce serait aussi s'attirer la désapprobation du peuple et aurait pour résultat de faire tomber toute une série de députés libéraux aux futures élections.

Il ne resterait donc plus à ces messieurs d'autre alternative que de voter avec le gouvernement. Mais alors la défaite des vieux-catholiques serait vraiment pitoyable.

Voilà ce qu'il faut éviter à tout prix, du moins pour le moment, se disent les vieux-catholiques, et c'est pourquoi ils se proposent de passer par dessus le Grand Conseil et de s'adresser directement au Conseil fédéral, pour prétendue violation de la Constitution, soit déni de justice.

Lundi, le conseil municipal se réunira de nouveau pour délibérer sur la marche à suivre. Nous vous tiendrons au courant de ce qui se passera.

ÉTRANGER

COURRIER TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches du 11 janvier.)

Berlin. — Après un long et vif débat, le Reichstag, sur la proposition de MM. de Kosdorff, conservateur-libre, et de Bennigsen, libéral-national, a envoyé à une commission la vérification des pouvoirs des députés récemment élus.

— La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce les fiançailles du prince Frédéric-Léopold, fils du feu prince Frédéric-Charles de Prusse, avec la princesse Louise de Schleswig-Holstein, sœur de l'impératrice régente d'Allemagne.

Darmstadt. — La semi-officielle *Darmstædter Zeitung* dément le bruit suivant lequel les rapports du grand-duc de Hesse avec la maison impériale d'Allemagne seraient troublés.

Le même journal nie qu'il ait été question de fiancer la princesse Alice de Hesse avec le grand-duc héritier de Russie.

Londres. — Le *Morning Post* publie une dépêche d'Alexandrie disant qu'on croit que de nouveaux embarras attendent les Anglais à Souakim, par suite de la faute commise en ne poussant pas les avantages plus loin.

Paris. — M. Tirard a été élu quatrième vice-président du Sénat.

Dans son allocution, M. Le Royer a dit que son élection faite presque à l'unanimité prouve la volonté du Sénat de maintenir la liberté et le bon ordre des discussions; elle garantit que tous lui accorderont leur appui, plus que jamais indispensable. « L'année qui s'ouvre ne nous épargnera ni travaux ni agitations. Nous examinerons les projets qui nous seront soumis avec célérité et indépendance; quant aux agitations, nous saurons y faire face avec l'énergie et le patriotisme que commandent les circonstances. *(Applaudissements prolongés.)* Vous ne perdrez pas de vue, pour défendre nos libertés, les exemples de ceux qui les ont conquises. *(Applaudissements.)* »

— Dans les couloirs de la Chambre, les amis du général Boulanger déclarent qu'il est possible qu'il ne vienne pas demain à la Chambre, mais envoie simplement sa lettre de démission de député du Nord.

Une réunion boulangiste est convoquée pour ce soir à la salle Gaucher; elle provoquera probablement de vifs incidents, les étudiants ayant l'intention d'intervenir.

— Suivant le *Figaro*, il serait question, pour couvrir les frais de l'exposition, d'émettre deux millions de bons à vingt francs, remboursables dans un délai de 75 ans, avec lots; chaque bon porterait en outre vingt tickets d'entrée à l'exposition.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La question agraire en Irlande. — Les fermiers du domaine Gibbon ont souscrit à un accord aux termes duquel il leur est accordé une réduction de 30 p. c, sur les arrérages de 1887 et de 20 p. c. sur ceux de 1888.

Des évictions ont été opérées sur le domaine de Nexford, sans résistance. A Falcarrog, la force armée a dû réduire les tenanciers par la force.

M. W. O'Brien, présidant mardi une réunion de la Ligue nationale à Laas, s'est étendu sur la vitalité de la Ligue. Plus la lutte se prolonge, plus devient malaisée la tâche des oppresseurs de l'Irlande.

LETTRE
DE
N. T. S. P. LÉON XIII

(Suite.)

Mais ce travail que la lutte Nous impose Nous apporte, sans parler des récompenses célestes et éternelles, de grands biens en compensation : et d'abord, la restauration de Notre dignité primitive, qui, par cet apaisement de nos séditions intérieures, est en grande partie accomplie. C'est, en effet, sous cette loi, dans cet ordre, que l'homme a été créé : l'âme, chez lui, doit commander au corps, et les appétits doivent être gouvernés par les conseils de la raison : d'où il suit que refuser de se soumettre à la honteuse tyrannie des passions, c'est la première et la plus enviable des libertés. De plus, même dans la société humaine, on ne voit pas ce qu'on peut attendre d'un homme qui n'a pas cette disposition d'âme. Sera-t-il porté à bien mériter de cette société, celui qui prend son intérêt personnel pour mesure de ce qu'il doit faire ou éviter ? Comment sera-t-il magnanime, bienfaisant, miséricordieux, tempérant, celui qui n'aura pas appris à se vaincre lui-même et à faire céder toutes les considérations humaines devant la vertu ?

Et pour dire toute Notre pensée, cela Nous semble vraiment une économie de la sagesse divine que l'homme ne puisse qu'aux prix de l'effort et de la souffrance atteindre le salut. En effet, si Dieu a accordé au genre humain la rémission de sa faute et le pardon de son péché, ce n'a été qu'à la condition que son Fils unique lui paierait la juste peine qu'il avait le droit d'exiger. Or, Jésus-Christ, qui pouvait de bien des façons satisfaire à la justice divine, a mieux aimé satisfaire en sacrifiant sa vie dans les plus affreux tourments. Et par là il a imposé à ses disciples et à ses adeptes cette loi qu'il a scellée de son sang, que leur vie devînt un perpétuel combat contre les vices des mœurs et des temps.

Qu'est-ce qui a rendu les Apôtres invincibles dans leur entreprise de propager la sagesse dans le monde? Qu'est-ce qui a fortifié cette foule innombrable de martyrs dans le témoignage sanglant qu'ils ont rendu à la foi, sinon la disposition où était leur âme d'obéir sans crainte à cette loi? Et ils n'ont pas marché par une autre voie, tous ceux qui ont eu à cœur de vivre chrétiennement et de se sauver par la vertu. Nous donc, nous ne devons pas en choisir une autre, si nous voulons assurer tant notre salut propre à chacun de nous que le salut commun. C'est pourquoi, au milieu de ce règne éhonté des passions, il faut qu'avec un courage viril chacun se défende contre les séductions de la sensualité : et, tandis que de toutes parts les jouissances de la fortune et de la richesse s'étalent avec insolence, il faut fortifier son âme contre les attraits fastueux de la richesse, de peur qu'en aspirant à ces choses qu'on appelle des biens, mais qui ne peuvent pas la rassasier et bientôt vont disparaître, on ne perde ce trésor, dans le ciel, qui ne périt jamais.

Enfin, ce qu'il faut déplorer surtout, c'est que, par l'influence pernicieuse de l'opinion ou de l'exemple d'amoliissement des mœurs, on en soit venu à ce point que le nom et la vie de chrétien soient devenus pour beaucoup presque un sujet de honte : déplorable effet ou d'une perversité profonde, ou de la plus lâche des faiblesses : dans l'un et l'autre cas, mal détestable, mal le plus grand qui puisse arriver à l'homme! Car quelle est la chance de salut, quelle est l'espérance qui peut venir aux hommes, s'ils cessent de mettre leur gloire dans le nom de Jésus-Christ et s'ils n'ont plus ce courage de conformer ouvertement leur vie à la loi de l'Evangile? On se plaint souvent que notre siècle est stérile en hommes de caractère. Qu'on ressuscite les mœurs chrétiennes : du même coup, on aura rendu aux âmes leur dignité et leur constance.

Mais telle est la grandeur, telle est aussi la diversité de ces obligations que la vertu humaine toute seule serait bien faible pour y suffire ; et comme pour la nourriture nous demandons le pain quotidien, il nous faut de même, pour confirmer notre âme dans la vertu, implorer du Ciel la force et l'énergie. C'est ainsi que cette loi commune, cette condition de la vie qui en fait, avons-nous dit, une sorte de lutte particulière, entraîne avec elle la nécessité de prier Dieu. Car c'est là, selon la parole si vraie et si belle de saint Augustin, la vertu de la prière faite avec piété ; elle fraunchit les barrières du monde et appelle du Ciel la divine miséricorde. Contre les mouvements désordonnés des passions contre les embûches des malins esprits qui nous circonviennent pour nous induire au mal, l'oracle divin nous ordonne de réclamer l'assistance et le secours du Ciel : *Priez, pour que vous n'entriez pas en tentation*[1] Et combien cette nécessité devient-elle plus forte si nous voulons avec utilité travailler aussi au salut des autres ? Le Christ Notre-Seigneur, Fils unique de Dieu, source de toute grâce et de toute vertu, a voulu lui-même, avant de nous poser le précepte, mettre sous nos yeux l'exemple : *Il passait toute la nuit à prier Dieu*[2], et, à l'approche de son sacrifice, *il priait plus longuement*[3]. Ah ! combien nous aurions moins à redouter la faiblesse de notre nature et ce relâchement que la paresse introduit dans nos mœurs, si l'insouciance pour ne pas dire le dégoût, ne nous faisait si souvent négliger ce divin précepte. Car Dieu est clément, il veut faire du bien aux hommes, et il a promis en termes exprès de dispenser ses dons avec une abondante largesse à qui les lui demanderait.

(A suivre.)

FRIBOURG

Conseil d'Etat. *(Séance du 11 janvier 1889.)* — M. Jules Emery, préfet du district de la Broye, prête le serment constitutionnel.

— On accorde un subside de 200 fr. à la *Ligue de la Croix*.

— On autorise la commune de Montévraz à lever un impôt pendant les années 1888 et 1889.

— On nomme :

MM. Jordan, André, officier d'état-civil, aux fonctions de lieutenant de préfet du district de la Gruyère, en remplacement de M. C. Barras, dont on accepte la démission avec remerciements pour les services rendus ; Tschachtli, Otto, au poste de facteur des sels à Morat.

Société d'histoire cantonale. — La Société réunie le 10 courant était nombreuse. Malgré la neige, un nombre exceptionnel de membres du dehors s'était rendu à Fribourg.

Après les communications d'usage on passa à la lecture des travaux.

M. Schaller, conseiller d'Etat, lut quelques pages pleines de détails intéressants et inédits sur la part prise par les Suisses aux combats de juillet 1830. Les auteurs français accusent le régiment suisse de Salis d'avoir abandonné le poste du Louvre et causé l'insuccès de la journée. Le travail de M. Schaller, qui a puisé aux meilleures sources, rétablit les faits dans toute leur vérité. Plusieurs Fribourgeois périrent dans la journée du 28 juillet : Risse, Margueron, Chenaux, Robadey; d'autres furent blessés, le commandant Monney, le sous-officier François Zillweger, les soldats Challandes, Grivel, Simonin, Sturny, Gauthier, etc.

M. Max de Diesbach, secrétaire de la Société, a fait des recherches très intéressantes sur les Fribourgeois qui ont entrepris le pélerinage de la Terre-Sainte. On y trouve des Englisberg, Praroman, Falk, d'Arsent, de Musy, de Diesbach, Gottrau, Rudettaz, Fégely, Maillard, Kaufmann, Glasson, etc. L'auteur, ayant découvert de nouveaux documents, se propose de continuer son travail.

M. l'ingénieur Gremaud nous présente le croquis des dessins et inscriptions qui ornent nos anciens ponts en pierre. Un des plus anciens, celui de la Veveyse, porte l'écusson de l'édile J. Reiff, avec son millésime.

M. François Reichlen, passant aux rivières et aux torrents, fait une description émouvante des inondations anciennes, spécialement de celles de la Sarine. La construction défectueuse des ponts de bois, les usines et constructions qui obstruaient la rivière, pouvaient contribuer à élever le niveau de l'eau et à augmenter les désastres.

M. le président Gremaud lit un avis publié en 1830 par l'avoyer Schaller à l'occasion de la nouvelle année. Ce magistrat trouve les échanges de visite, qui se font à cette époque, contraires aux idées démocratiques et déclare qu'il n'en recevra aucune, si ce n'est pour affaires d'office.

M. l'abbé Gremaud nous lit encore une lettre du P. Mouret, Jésuite, réfugié à Schillingfürst après la suppression de l'Ordre et tenant un pensionnat de jeunes gens.

Enfin il dépose sur le bureau deux belles pièces d'or trouvées dans les creusages de routes cantonales par M. l'ingénieur Gremaud et déposées au Musée.

Sur ce la séance est levée.

La conférence d'hier. — M. Bessire n'a pas trompé l'attente du public impatient de l'entendre. Il a su vivement intéresser son auditoire en lui parlant simultanément des œuvres et de la vie de *Tœpfer*, et en entremêlant son entretien de citations amusantes. M. Bessire a d'ailleurs, pour plaire, une voix douce et sympathique qui lui gagne bientôt tous les suffrages. Espérons que nous entendrons encore ce conférencier si aimable.

Nous avons à le remercier spécialement d'avoir prononcé d'énergiques paroles contre la littérature immorale.

Etudiants Suisses. — Séance ordinaire de la section française, dimanche 13 courant, au Lycée, au sortir de la messe du collège. *(Communiqué.)*

Maladies du bétail. — Le bulletin fédéral des maladies contagieuses des animaux domestiques signale dans le canton de Fribourg : l'apparition du charbon sang de rate à Villars-sur-Glâne, où une bête a péri et 21 sont sous séquestre ; et une amende de 10 fr. infligée pour infraction à l'art. 57 du règlement fédéral.

Foire de Bulle. — La neige, qui a commencé à tomber dès le matin, a nui un peu à la foire de Bulle. Les campagnards n'ont amené que peu de bétail ; pourtant les marchands étaient nombreux. Les bêtes prêtes au veau et le bétail de choix ont été prestement enlevés. On ne constate, pour le moment, aucun mouvement de hausse bien prononcé.

Valeur perdue. — Le jour de la foire de Bulle, un campagnard a perdu son portefeuille contenant environ 250 fr. en billets de banque.

Concert. — Le concert annoncé en faveur des enfants pauvres des écoles primaires de Fribourg aura lieu dimanche prochain, 13 janvier, à 8 h. du soir, dans la grande salle de la Grenette.

Nous prions de nouveau instamment le public d'assister nombreux à cette soirée musicale qui promet d'être réussie en tout point.

CONCERT
DONNÉ
EN FAVEUR DES ENFANTS PAUVRES
DES ÉCOLES PRIMAIRES
PAR
Le Cœcilien-Verein — La Concordia
La Mutuelle (Société de chant) *et La Cécilienne*
Avec le bienveillant concours de Mlle C. C.....

Dimanche, le 13 janvier 1889, à 8 h. du soir

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. Concordia : *La Concorde*, ouverture pour fanfare . F. Boisson.
2. Cécilienne : *A l'aube du jour* . . . . . Abt.
3. *Le mois de mai*, duo pour ténor et baryton . . . . Kucken.
4. Mutuelle : *Là-bas, Là-bas*, chœur . . . . . Plumhof.
5. *Im Walde*, pour piano . S. Keller.
6. Cœcilien-Verein : *Frühlingsglaube*, chœur. . . J. Otto.

DEUXIÈME PARTIE

7. Mutuelle : *Petit oiseau*, chœur . . . . . Dénériaz.
8. *Sonate en do mineur* . . Bethoven.
9. Cœcilien-Verein : *Jubelchor*, chœur . . . . . J. Otto.
10. *Où voulez-vous aller ?* / *Mignon* (Romances pour baryton) . . . . . Gounod.
11. Cécilienne : *La connais-tu ?* chœur . . . . . Baumgartner.
12. Concordia : *Fête du concours*, pas redoublé. . . A. Mottet.

Prix d'entrée :

Places réservées : 2 fr. — Premières places : 1 fr.
Secondes places : 50 cent.

Ouverture du bureau à 7 ½ heures.

BUVETTE AU PETIT SALON

MÉTÉOROLOGIE

Analyse statistique de la période du 10 décembre au 8 janvier. Elle était ainsi caractérisée dans la *Liberté* du 12 décembre : « Elle « marchera sur les traces de sa devancière, « sera belle. Toutefois, l'atmosphère présentera « assez souvent un ciel couvert, chargé de « nuages menaçants, ne donnant que fort peu « de pluie ou neige. Les jours qui en donneront « davantage seront de 5 à 7. Le baromètre se « maintiendra aux approches de la moyenne « barométrique, soit pour Fribourg 708, Berne « 710, Bienne 724 et dans la partie supérieure. « Cette ligne ne sera dépassée en baisse qu'à de « rares exceptions. Période calme et relativement douce pour la saison. Pas de froids « intenses et persistants. »

Toutes ces données se sont vérifiées avec un succès complet, remarquable. Il a paru audacieux d'annoncer une période douce, précisément au cœur de l'hiver, dans une période où les froids intenses, les frimas se font généralement sentir avec persistance. Or nous n'avons rien eu de cela, et dans notre altitude élevée pas un brin de neige, des journées splendides ; et chose fort rare, presque inouïe, la grive a fait entendre son joyeux gazouillement. Cette situation atmosphérique était clairement indiquée, et nous n'avons pas hésité un instant à la proclamer.

Voici maintenant le bilan de la période. *Jours de beau temps absolu.* Du 11 au 23, 27, 28, 30, 31 décembre, 1 à 6 janvier. Total 23 jours. Tous ces jours ont été magnifiques, avec un soleil constamment radieux. Jours ayant présenté un ciel couvert, n'ayant donné que fort peu de pluie, 10, 25, 29 décembre, 7, 8 janvier. Ici se présente une observation. C'est que

[1] Mathieu, XXVI, 41.
[2] Luc, VI, 12.
[3] Luc, XXII, 43.

dans les bas et les plaines les jours brumeux, ciel couvert, ont été plus nombreux.

On le voit, le caractère dominant de la période a même été dépassé.

Le courant N.-E. a été fréquent. Il a été observé 21 jours.

Pression atmosphérique. Le relevé des observatoires constate aussi le succès sur ce point. La colonne barométrique n'est descendue au-dessous de la ligne indiquée que du 20 au 26, 28, 29, 30, 31 décembre. Total 11 jours.

La nouvelle période s'ouvre le 9 janvier pour clore le 7 février. Ce renouvellement détermine un changement fondamental.

Pression atmosphérique. La position du baromètre déterminant la pression atmosphérique, sera celle-ci : Il se maintiendra aux approches de la moyenne atmosphérique *(variable)* et dans la partie inférieure (basses pressions), soit pour Fribourg 711, Berne 714, Bienne 724. Cette ligne ne sera dépassée en hausse qu'à de rares exceptions.

Courants. Le courant S.-O. variant jusqu'au N.-O. sera à peu près en permanence.

Les prémices du syllogisme météorologique étant ainsi déterminées, lesquelles sont inéluctables, il est de la dernière simplicité de déterminer le caractère de cette période. Seront fréquents, les jours nuageux, présentant un ciel chargé de nuages menaçants, ne donnant parfois rien, ou ne donnant assez souvent qu'une pluie ou neige en fort petite quantité. Les jours qui en donneront davantage seront de 9 à 7. Les jours de beau temps absolu seront de 9 à 12.

L'hiver de 1888-89 va définitivement être classé dans la statistique parmi les hivers doux. Pas de froids intenses et prolongés.

Saignelégier, le 9 janvier 1889.

Z. JOBIN.

M. SOUSSENS, *Rédacteur.*

Dureté d'oreille et les maux qui l'accompagnent (bourdonnement) sont GUÉRISSABLES A LA LONGUE. Nombreuses patentes d'Etat. Prospectus ILLUSTRÉS et attestations FRANCO contre envoi de 40 cts. en timbres-poste. R. Schulze, FABR. D'APPAREILS MÉDICO-TECHNIQUES, à Weferlingen (Saxe). (57)

Une bronchite épouvantable. — Monsieur, — Etant atteint d'une bronchite épouvantable, j'ai eu l'honneur de m'adresser à vous pour un envoi de quatre flacons de vos capsules Guyot blanches, avec votre nom inscrit sur chacune, qui m'ont été favorables. Veuillez, je vous prie, me renouveler cet envoi le plus tôt possible.

B., instituteur en retraite, quai du Midi, à Tournes (Saône-et-Loire). (16)

Anémie, faiblesse, ainsi que la disposition aux frissons, le froid des pieds et des mains, le manque d'appétit, les crampes d'estomac, disparaissent avec la cure du véritable Cognac ferrugineux Golliez, *le seul* qui ait été honoré d'une médaille à l'Académie nationale, Paris 1887 ; *le seul* qui ait obtenu une médaille au grand Concours des sciences à Bruxelles en 1888, *outre 10 médailles or et argent* et 6 diplômes d'honneur dans les expositions internationales. Le public évitera les mauvaises imitations en exigeant sur chaque flacon la marque des Deux Palmiers et le nom de Fréd. Golliez.

En vente dans les pharmacies. Dépôt général : *Pharmacie Golliez, Morat.* (40/7/3)

RHUMS de la *Jamaïque* et de la *Martinique* Importation directe à *1 50, 2, 3, 4* et *6 fr.* la bouteille chez **Jean Kaeser,** à **Fribourg,** 148, rue du Tilleul (Pont-Muré), 130, rue des Epouses vis-à-vis de la cathédrale. (642 764)

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

BAROMÈTRE

Janvier	6	7	8	9	10	11	12	Janvier
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy. 700,)								Moy. 705,0
695,0								700,0
690,0								695,0
								690,0

THERMOMETRE *(Centigrade)*

Janvier	6	7	8	9	10	11	12	Janvier
7 h. matin	-10	-7	-3	-6	-3	-1	-4	7 h. matin
1 h. soir	-5	-5	0	-2	-2	0	-2	1 h. soir
7 h. soir	-4	-2	-1	-2	-1	-1		7 h. soir
Minimum	-10	-7	-3	-6	-3	-1		Minimum
Maximum	-4	-2,	0,	-2	-1	0		Maximum

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité suisse Orell-Fussli & Cie, Fribourg, 69, rue des Epouses, 69.

Le soussigné informe qu'on trouve chez lui, comme du passé, un assortiment d'ustensiles de cuisine en cuivre. (65)

Etamage à l'étain fin.

Ces **GOMY,**
Fribourg, *au Stalden, N° 3.*

ON DEMANDE A ACHETER

des bouteilles vides, blanches, pour vin de Champagne et des bouteilles de litres.

S'adresser à **Clém. Andreazzi, Fribourg,** *au Varis, 175.* (64)

Au Magasin de Fourrures
RUE DU PONT-SUSPENDU, 78

toutes les marchandises confectionnées sont vendues à *grand rabais.* (7)

Se recommande
Mme **Habsreiter.**

Charbons de bois

chimiquement brûlés (1057)

Dépôt : GREBER, Ruelle des Maçons, 200

PATENTÉ en Allemagne, France & Autriche
PRIMÉS à Karlsruhe, Berlin & Vienne

TIGES DE BOTTINES
EN VEAU
tannée avec poil

Très souples et de première qualité. Grand succès contre les cors aux pieds, les pieds délicats, froids, humides et suants, ainsi que des mauvaises suites. Tout cordonnier se charge de la confection. Seuls véritables de la fabrique de **F. Fischer et Cie,** à **Offenbourg** (Bade).

Certificats de médecins et catalogues illustrés franco et gratis. (725)

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS!
DÉPOT : **VILLIGER, frères,**
commerce de cuirs, Grand'Rue, 57,
A FRIBOURG.

Avis important

Le soussigné se recommande à l'honorable public de la ville et de la campagne pour la vente de **bonnes farines des 3 qualités,** ainsi que du **flume de 1er choix,** à des prix très avantageux.

EUGÈNE DESBIOLLES, boulanger,
FRIBOURG, 115, rue de Lausanne, 115, FRIBOURG
(1041/717)

Avis J'ai l'honneur d'informer l'honorable public de Fribourg et des environs qu'on m'a confié la représentation des maisons ci-après désignées et primées pour la bonne qualité de leurs produits : *Galliani, J.,* pour Vermouth, Marsala, etc. ; *Bassi, Maurelio,* à *Padoue,* pr vins blancs et rouges ; *de Giacomi, Domenico,* à *Chiavenna,* pour les vins de la Velteline. (1005)

Clém. Andreazzi, au Varis, 175.

UN APPRENTI (37)

ayant fait de bonnes écoles, trouverait emploi dans une maison de gros. S'adresser, *par écrit,* sous les initiales **O. F. 37** à **Orell, Füssli et Cie,** à **Fribourg.**

Chez J. Cardinaux
Md d'Ornements d'église, Grand'Rue
CIERGES
D'ÉGLISE ET D'ENTERREMENT
de toute grandeur et de 1re qualité (32/18)

LIQUIDATION
DÉFINITIVE ET IRRÉVOCABLE
pour cessation de commerce

Le magasin *devant être évacué pour* la fin janvier prochain,

Perny-Maillard, à Romont

liquide au grand rabais, toutes ses marchandises, consistant en draperies nouveautés, milaines, étoffes pour femmes, habillements de noces, literies, trousseaux ; laines et cotons à tisser et à tricoter, puis quantité d'autres articles trop longs à détailler. (910/637)

Bonne remise sur achat important

A LOUER pour de suite ou pour le commencement de mars *un magasin* très bien situé, rue de Lausanne, Fribourg. S'adresser sous : *S F.* à *MM. Haasenstein et Vogler,* à *Fribourg.* (50)

Un meunier connaissant à fond la partie, désire entreprendre l'exploitation d'un moulin avec quelques poses de terrain à proximité. S'adresser à **J. Gagnaux,** à **Estavayer.** (46)

DENTS AMÉRICAINES
Les plus belles et les plus solides
F. BUGNON
médecin-dentiste à Fribourg.

Il se rend tous les jours de foire à *Romont,* hôtel du **Cerf,** à *Payerne,* hôte de l'**Ours.**

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE:
Fribourg (Suisse).

LE DIRECTORIUM

SEU ORDO RECITANDI DIVINI OFFICII

pour l'année 1889 est en vente *Imprimerie catholique.*

PRIX : 1 Fr.

Petit Pensez-y-bien, à l'usage de la jeunesse. Prix **10** cent. l'exemplaire ; **1** fr. **10** la douz. ; **8** fr. le cent ; **70** fr. le mille.

ORNEMENTS D'ÉGLISE, BRONZES, VASES SACRÉS
Léon PHILIPONA
104, rue de Lausanne, Fribourg (Suisse)

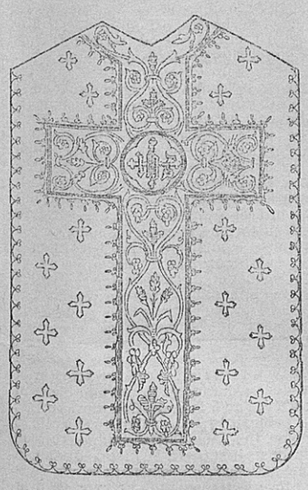

N° 14. **CHASUBLE** en belle moire blanche, croix brodée en relief or fin, galons or fin, doublure soie . . . . . Fr. **400**

La même, *en drap d'or fin, croix brodée en relief* or fin, galons or fin . . . . . Fr. **450**

NOTA. — Cette chasuble se fait également en (toutes couleurs), la croix brodée soie maïs, au point de chaînette, **85** à . . . . . Fr. **90**

Chasuble ordinaire à partir de . . Fr. **25**

Chasuble en satin, toutes couleurs, la croix brodée soie maïs au point de chaînette, galons brodés soie, doublure satinette . . . Fr. **85**

La même, en satin blanc, broderie en soie nuancée . . . . . Fr. **90**

J'adresserai, sur demande, des échantillons et dessins, ainsi que les Catalogues illustrés et prix-courants de tous nos articles. (954)

FABRIQUE DE
MACHINES A TRICOTER
Edouard DUBIED & Cie, à Couvet
(canton de Neuchâtel)

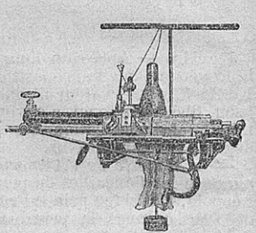

Machines pour familles et ateliers produisant rapidement et économiquement *les bas,* **chaussettes, jupons, caleçons, gilets de chasse,** etc., de même que les articles de fantaisie. Conditions avantageuses. Garantie. Envoi gratis du prix-courant. (54/20)

CALENDRIERS A EFFEUILLER

Sainte Thérèse ; à 80 c. et 1,20
Saint Benoît, „
Saint Dominique ; „
Saint Ignace ; „
Saint Alphonse ; „
Saint François d'Assise ; „
Saint François de Sales ; „
Saint Vincent de Paul ; „
Sainte-Vierge ; à 80 c. et 1,20
Sacré-Cœur. „
Saint Paul de la Croix, *en français-italien ;*

CALENDRIERS PROFANES
des Proverbes, à 40 et 80 cent ;
Littéraire, à 2 fr. ;
des Rébus, à 1 fr. 50 ;
Mignons, à 25 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg.

Le Tiers-Ordre
Par le Rév. Père Alfred Mermillod
Prix, 1 fr. 50